

COMITE EXECUTIF

RELEVÉ DE DECISIONS DE LA REUNION DU 24 JUIN 2017

Sur demande des membres du Comité exécutif, ceux-ci ont été invités à participer à une réunion fixée au samedi 24 juin 2017 dans les locaux de l'U.N.T., pour l'ordre du jour suivant :

- Transport assis professionnalisé
- Situation réglementaire (point sur les textes en vigueur)
- Point sur la création de la coopérative Taxi's Coop
- Point sur les dossiers de représentativité
- Point sur la rencontre interfédérale du 22 juin 2017 relative à la convention collective
- Rencontre avec les organisations professionnelles intersyndicale du 13 mai 2017
- Evolution & perspectives UNT
- Point sur les adhésions
- Questions diverses

SONT PRESENTS

- Rachid BOUDJEMA, Président

Collège des Métropoles lors de l'Assemblée Générale du 27 janvier 2017 :

- Richard TAGARIAN, SATA 13, pour la métropole de Marseille
- Jean-Paul DURAND, MTR 69, pour la métropole de Lyon – absent
- Mouhssine BERRADA, UNTP 75, pour la métropole de Paris
- Irène DUMONTIER, ST 78, pour la métropole de Paris - absente
- Bruno LAMBRECHTS, UNT 59 pour la métropole Lilloise

Collège « Hors Métropole » élu lors de l'Assemblée Générale du 27 janvier 2017 :

- Pierre BOUFFART, Président UNT 41
- Jacky RENAUD, Président SAT 03
- Gérard GOMEZ, CSTBPB
- Thierry JIMONET, SAT de l'Eure
- Isabelle PEREIRA, SDAT du Gers – absente – pouvoir à Jacky RENAUD

Collège des régions, élu lors du Comité des Régions du 14 décembre 2016 :

- Corinne ROSSE, Région Alsace – Champagne Ardenne – Lorraine
- Emmanuel DIGNAC, Région Aquitaine Limousin Poitou-Charentes
- Régis GODART- Région Auvergne Rhône Alpes-
- Gérard MEHU, Région Bourgogne – Franche-Comté
- Sébastien STEPHAN- Région Bretagne
- Alain JARDAT- Région Centre Val de Loire
- Philippe DOUBLET, Région Hauts de France
- Stéphane ABEILHOU- Région Languedoc Roussillon Midi-Pyrénées- Occitanie
- Mickael ROUZIOU- Région Normandie - absent
- Éric MATTEODA, Région Provence-Alpes-Côte d'Azur - absent

▪ ABSENTS

- Irène DUMONTIER, ST 78
- Isabelle PEREIRA, SDAT du Gers – pouvoir à Jacky RENAUD
- Jean-Paul DURAND, MTR 69 Région Auvergne Rhône Alpes – pouvoir à Pierre BOUFFART
- Éric MATTEODA, Région Provence-Alpes-Côte d'Azur
- Mickael ROUZIOU- Région Normandie - absent

EN PRESENCE DE :

- Corinne LETERRIER, Secrétaire Générale



La réunion est ouverte à 10h30 par le Président Rachid BOUDJEMA et démarre par un rapide tour de table.

TRANSPORT ASSIS PROFESSIONNALISE

Il est rappelé que les prochaines conventions seront renouvelées en 2018.

Suite à la réunion de bureau qui s'est tenue le 29 avril 2017, le Président a chargé Jacky RENAUD de constituer et diriger un groupe de réflexion TAP comptant 9 membres du Comité Exécutif. Parmi ses missions, il a pour objectif d'harmoniser les prochaines conventions et d'apporter des solutions aux problèmes que rencontrent nos collègues quotidiennement.

Beaucoup d'échanges sur l'ubérisation du TAP. Il est notamment indiqué que les centres de soins, essentiellement des cliniques, sont envahies de demandes de transport via des plateformes.

Des applications fleurissent, notamment LOMACO, en reprenant le même modèle économique de distribution.

Ces plateformes tiennent compte des ADS. Elles ont la capacité de s'adapter au fur et à mesure. D'ailleurs, rien ne les oblige à tenir compte de la commune de rattachement.

Il est également souligné qu'en pratique, tant que le libre choix du patient est privilégié, le centre rappelle pour le retour et ça ne coûte rien.

A propos des enveloppes de ville pour les transports, il est indiqué que les hôpitaux n'y tiennent pas et qu'il conviendrait de saisir l'occasion pour en faire nos alliés.

Gérard MEHU indique que sur son territoire deux syndicats d'ambulanciers se sont rapprochés. Ils utilisent l'application LOMACO sur le transport de malades.

Jacky RENAUD interpelle le Comité sur l'orientation à donner en vue d'une plateforme au niveau national. Il a eu l'occasion d'assister à plusieurs réunions intersyndicales, desquelles rien n'était partagé. À ce propos le Président propose que les rapports des réunions de travail soient communiqués et partagés avec le Comité Exécutif et par la suite à tous les présidents des organisations professionnelles adhérentes à l'UNT.

Jacky RENAUD en profite pour préciser que 'UNT n'a pas validé les comptes rendus de ces réunions intersyndicales sur tous les points et il a veillé à ce que cela soit acté. Les sujets évoqués par l'UNT doivent faire l'objet d'une position claire.

Les participants partagent leurs inquiétudes quant à la prochaine convention, qui ne dit rien du travail et s'il subsistera.

A cet égard, il est rappelé que le Taxi n'est pas reconnu comme transport sanitaire au sein des ARS et que généralement, en région, c'est l'ambulancier le plus important qui siège à l'ARS.

Gérard GOMEZ fait part de son retour d'expérience sur son département en indiquant qu'ils se sont mobilisés avec les petites structures d'ambulanciers pour ne pas subir Carius (FNFS), pour se rapprocher du groupe Capio qui gère bon nombre d'établissements sur le plan local ainsi que de l'hôpital.

Après avis des ARS, la CPAM départementale sera le pilote. C'était l'occasion de ne pas laisser le marché aux grosses structures d'ambulances et aux grands groupes de transports.

Gérard GOMEZ poursuit en indiquant que les règles du fonctionnement de cette plateforme (SpeedCall/SANILEA) sont assez rigoureuses mais qu'il conserve un œil dessus (libre choix, tour de rôle...). Ce n'est pas une plateforme à but lucratif, mais ce sera une forme d'association. L'écoute a été très forte dans les centres de soins malgré leurs critères et leur cahier des charges.

ASSISFECTU a repris les contrats FIDELIA. Via cette application, il est possible de charger un client même si le taxi n'est pas sur son territoire. Comment réagir face à cette pratique : soit on ferme les yeux, soit on assiste à une forme de déréglementation de notre profession.

Stéphane ABEILHOU intervient en citant l'exemple du département 34 qui utilise une application permettant de géo-localiser le taxi, mais le département souhaite privilégier les ADS. Les taxis utilisent MON APPLI.TAXI. L'application doit être à portée nationale.

Jacky RENAUD précise qu'il a tenté de rapprocher cette application de BUTZ-BARON (application médicale) mais à chaque fois JAUNAU se défile.

Sur proposition de Mouhssine BERRADA, il est décidé à l'unanimité que la future application UNT devra être nationale. Il conviendra de mettre en place un mini open-date UNT qui permettra d'indiquer la géolocalisation et la disponibilité des taxis ainsi que le TAP au niveau national.

A cet égard, il est rappelé que le TAP concerne de nombreux taxis sur tout le territoire.

Philippe DOUBLET fait part de son expérience en indiquant : nous sommes dans les plateformes depuis décembre. L'ARS est là mais nous on est complètement inexistant. L'ARS a pris l'habitude de nous ignorer.

Deux personnes s'occupent de ça en milieu hospitalier : appeler et donner un temps de route. Il réfléchisse ville alors que nous nous sommes à 40 ou 50 Km du lieu de la course. Chez les ambulanciers, il n'y a pas de tour de rôle, c'est les mêmes qui obtiennent les courses.

Alors quand j'entends parler d'application, on est mort. Il faut rejoindre les ambulanciers avec une application et un tarif unique.

Philippe DOUBLET partage le bilan issu du comité de suivi des sorties de l'hôpital de Saint-Quentin (Aisne) sur les trois premiers mois de l'année 2017 :

	Janvier	février	Mars	TOTAUX
Libre choix	23	180	359	562
Tour de rôle	9	124	176	309
Adjudicataire		32	36	68
TOTAUX	32	336	571	939

En gros 2/3 de libre choix. Les Hauts de France c'est 6 millions d'habitants. Ils sont forts. Quand la Sécurité Sociale est là c'est elle qui mène les débats. Si c'est l'ARS c'est elle. Les relations sont très conflictuelles entre la CPAM et l'ARS.

Jacky RENAUD estime qu'avant de critiquer l'ARS, il faudrait faire en sorte d'y siéger.

Thierry JIMONET partage un constat : dans le monde rural on n'est plus taxi depuis longtemps. Beaucoup de transports pour VEOLIA et VEODIS, on fait du transport à la demande (LOTI). Le Transport pour le Conseil Général c'est aussi du LOTI. Le taxi pur ce n'est pas 2% de l'activité du taxi chez moi.

Il est souligné par d'autres membres du comité qu'en province le métier de taxi disparaît parce que ce n'est que du transport de malades.

Rachid BOUDJEMA souligne que l'on peut faire du TAP en étant taxi. Si nous sommes signataires des conventions c'est que nous sommes taxi. Si on remet en cause notre ADN taxi, rien n'empêchera d'autres acteurs du transport de rentrer. On ne va pas se jeter sur le modèle du VSL.

Thierry JIMONET propose que l'application MONTAXI soit développée avec l'application CPAM.

Jacky RENAUD confirme que TAXILOG et MONTAXI sont à unir pour travailler. TAXILOG (médical).

Alain JARDAT interroge le comité sur l'application AXYGEST avec laquelle il souhaite travailler. Elle est rattachée à l'open-data. Qu'en pensez-vous, on commence à travailler avec eux ?

Richard TAGARIAN intervient en indiquant qu'AXYGEST n'a rien inventé. Il a développé une application pour optimiser sa flotte. C'est toujours le véhicule le plus proche de la prise en charge qui prend la course. Nous sommes chez TESSA. AXYGEST a la solution la plus aboutie.

Gérard MEHU : Dans les années 70, les taxis n'avaient pas de lumineux et on n'avait pas de taximètre. On devait faire du couché. Le taxi qui avait un break mettait le patient allongé avec des couvertures. En 79 quand est né le VSL, les taxis refusaient d'aller récupérer les valises dans les chambres des hôpitaux. Résultat : On s'est fait bouffer le boulot de transport de malade par les taxis de ville.

L'application qui va gérer une plate-forme doit adhérer à « santé service » et toutes les applications ne l'ont pas. LOMACO l'a.

Tarif unique : il faudra qu'on le fasse car on nous l'imposera. Les ambulanciers sont prêts à remonter le tarif du VSL.

On parle de faire du national, les Caisses départementales de CPAM font ce qu'elles veulent.

Jacky RENAUD : le national veut une logistique économique.

Gérard MEHU : Entièrement contre le ticket.

Pierre BOUFFART : AXYGEST, BUTZ-BARON, COFIDOC c'est une plateforme sérieuse qui fait de la facturation infirmière, kiné, etc. Le montant des commissions s'élève à 4%. Tout est adressé par mail et ils saisissent tout.

Stéphane ABEILHOU souligne l'arrivée de la dématérialisation des bons de transport.

Jacky RENAUD relève que tout sera tracé et que c'est plutôt positif.

Corinne ROSSE propose que l'UNT s'inspire de Carius et démarche parallèlement l'ARS pour que les taxis soient reconnus.

Jacky RENAUD indique que la prochaine réunion aura lieu le 5 juillet prochain avec différents développeurs et souhaite que Monsieur BUTZ-BARON y soit convié.

Le 27 juin, cette réunion a été annulée et sera reportée à la rentrée, faute de participation d'un nombre suffisant de développeurs.

SITUATION REGLEMENTAIRE – POINT SUR LES TEXTES EN VIGUEUR

Rachid BOUDJEMA établit un point sur la loi Grandguillaume et plus particulièrement sur les textes relatifs à la mobilité professionnelle et à la formation continue devant être publiés avant mi-juillet 2017.

Gérard GOMEZ s'exprime à propos de la session d'examen qui s'est déroulée en mai en indiquant qu'à Bordeaux et dans la Creuse, des problèmes de corrections ont été détectés. Il déplore également le niveau du nouveau format de l'examen, qui ne correspond pas à un niveau IV.

Gérard GOMEZ a également fait le constat d'une baisse de candidats à l'examen par rapport au passé.

Rachid BOUDJEMA souligne qu'aujourd'hui on produit plus de cartes de taxi que de VTC.

Il est demandé une synthèse de la toute la réglementation en vigueur et la possibilité d'organiser une formation d'une ou deux journées pour les présidents de région.

Rachid BOUDJEMA précise que le contenu de la formation est déjà formalisé et le formateur pouvant l'assurer identifié.

Il est décidé à l'unanimité d'organiser plusieurs sessions de formation de deux jours qui se dérouleront à partir du mois de septembre, certains textes n'étant pas encore en vigueur.

A propos des inscriptions sur liste d'attente, il est demandé s'il est légal d'être titulaire d'une ADS au nom d'une personne morale et de s'inscrire sur la liste d'attente en tant que personne physique ?

Il sera répondu ultérieurement à cette question.

A compter du 1er janvier 2018, le statut LOTI disparaît. A cette date, les chauffeurs LOTI devront prouver qu'ils étaient bien salariés d'entreprises depuis au moins 1 an pour obtenir une équivalence et obtenir la carte VTC.

Gérard Gomez interroge le comité sur le devenir des véhicules occasionnels utilisés par de très nombreux collègues titulaires de marchés avec notamment les Conseils Départementaux, SNCF et autres. L'article L3112-1 du code des transports prévoit désormais que : « *Lorsque le point de départ et le point d'arrivée d'un transport occasionnel sont dans le ressort territorial d'une même autorité organisatrice soumise à l'obligation d'établissement d'un plan de déplacements urbains en application des articles L. 1214-3 et L. 1214-9, le service occasionnel est exécuté exclusivement avec un véhicule motorisé comportant, outre le siège du conducteur, plus de huit places assises* ».

Qu'allons-nous devenir sur nos territoires lorsqu'on regarde la carte des ressorts territoriaux soumis à PDU (Plan de Déplacements Urbains) obligatoire ? (Cf. annexe1)

POINT SUR LA CREATION DE LA COOPERATIVE TAXI'S COOP

Jacky RENAUD déplore que la coopérative qui était avant-gardiste au moment de sa création est désormais *has been*. Il est impératif de s'adapter et mutualiser les moyens logistiques de plateformes pour mettre à disposition de notre SCOOP un produit UNT.

L'un des objectifs de la Coopérative est de répondre à des appels d'offre et aux enveloppes des hôpitaux.

Emmanuel DIGNAC rebondit sur les enveloppes médicales qui vont vers les hôpitaux et fait le lien avec les appels d'offres. Comment y répondre ? Au nom d'un groupement ? Le modèle juridique pour répondre aux Appels d'offres taxis-VSL, taxis-ambulanciers, peut-on le décliner sur le plan régional ?

Corinne ROSSE interroge le comité sur la possibilité ou non des entreprises bicéphales de pouvoir répondre aux appels d'offres.

Jacky RENAUD répond que les ambulanciers ont besoin des taxis et inversement. Donc, il faut travailler ensemble.

Il est décidé à l'unanimité d'organiser une réunion avec Alain Griset et les signataires des statuts de la SCOOP afin d'actualiser les statuts et les enregistrer.

POINT SUR LES ADHESIONS

Pierre BOUFFART fait un point sur les adhésions et la situation comptable de l'UNT :

- 2016 : 2346 adhérents – 3335 ADS
- Au 23 juin 2017 : 1102 adhérents – 1623 ADS

Prise en charge des honoraires et frais UNT 31

Le COMEX a décidé d'honorer le contrat moral passé entre l'UNT 31 et Alain GRISET en 2016 sur la prise en charge des honoraires liés à la procédure l'opposant à l'aéroport de Toulouse soit, 3.748,33 €. En contrepartie, si des sommes devaient être allouées par la justice, l'UNT 31 s'engage à les verser à l'UNT National.

L'UNT 31 s'engage par ailleurs à régler ses cotisations 2017.

Il est décidé à l'unanimité que désormais toute prise en charge de frais d'avocat ou d'auxiliaire de justice par UNT National fera l'objet d'une décision en Comité Exécutif.

UBER – condamnation 1.2 M€

A propos des condamnations UBER : il a été décidé à l'unanimité de débloquer 50 000 € sur les 1.200.000 € afin de régler prioritairement les appels à cotisations de la CNAMS relatifs aux 2ème, 3ème et 4ème trimestres 2016 s'élevant à 28.971,75 €. Il convient de noter que cette condamnation n'est pas encore définitive, un pourvoi étant actuellement pendant devant la Cour de Cassation.

Remboursement des frais de transport

Il a été demandé de privilégier les déplacements en train pour assister aux réunions des organes de l'UNT. Dès lors que ce moyen de transport reste pratique et qu'un autre mode de transport sera utilisé, le remboursement des frais de déplacement sera indexé sur le prix du billet de train aller/retour, 2ème classe, période blanche.

POINT SUR LA REPRESENTATIVITE

Rachid BOUDJEMA fait un point en indiquant que trois fédérations ont constitué et déposé leur dossier auprès du Ministère des Transports, en répondant aux critères de représentativité.

Ces fédérations sont l'UNT, La FNAT et la FNDT. Information collectée le 8 juin 2017.

L'UNT pourra ainsi siéger dans les commissions locales qui sont actuellement en cours de composition.

POINT SUR LA RENCONTRE INTERFEDERALE DU 22 JUIN 2017 RELATIVE A LA CONVENTION COLLECTIVE

Rachid BOUDJEMA fait un point en indiquant que les fédérations présentes sont toutes d'accord sur le principe de créer la convention collective du taxi.

Il a été mis en avant l'intérêt pour la profession du taxi d'être à l'initiative de la rédaction de la convention collective afin d'éviter, à terme, d'être rattachée à une convention collective du transport qui ne tiendra pas compte des spécificités de sa profession.

Corinne LETERRIER est chargée d'en établir la trame qui servira de base de réflexion lors de la prochaine réunion fixée au 11 juillet 2017.

RENCONTRE AVEC LES ORGANISATIONS PROFESSIONNELLES INTERSYNDICALE DU 13 MAI 2017

Rachid BOUDJEMA annonce que le projet de courrier au Président de la République pour alerter les pouvoirs publics sur la dégradation des conditions économiques, la libéralisation du secteur et les remises en cause du transport de malades assis, a finalement été validé par les différentes fédérations et organisations syndicales.

La version définitive a été adressée début juin au Président de la République.

ÉVOLUTION ET PROSPECTIVES :

Concernant la communication, il a été souligné la carence de ces 6 premiers mois de l'année 2017, justifiée par un défaut de relais aux fonctions de Président et Secrétaire Général, de la rupture du contrat avec EDI METIERS qui éditait 2 newsletters par mois et de la vacance au poste de Secrétaire Général jusqu'au 10 mai 2017.

Dans les projets, quelques pistes sont soumises :

Stéphane ABEILHOU propose d'utiliser whatsapp (vidéo, photo....). C'est un outil de communication instantané.

Jacky RENAUD suggère de laisser la main au département sur la communication et propose que le travail soit fait par le national et que les départements signent en bas de page.

L'idée d'établir des liens plus étroits avec les problématiques des pays européens a été évoquée.

Gérard Gomez propose sur les perspectives de réfléchir à un autre modèle économique. Le montant des cotisations est-ce la méthode pour fédérer ? Une piste : Proposer plus de services pour gagner sur la masse et baisser le montant des cotisations...

Il cite l'exemple En Marche : création en février 2016. Cotisation : 0 € / 300 000 adhérents.

Pourquoi ne pas créer une commission « innovations et perspectives » ?

On peut se faire accompagner aussi, suite au rapport ATTALI – BARBARIAN, éventuellement par Monsieur Richard DARBERA, chercheur spécialisé en transport.

Rappelons que les règles du jeu ont changé. Le métier de taxi change et doit s'adapter.

Ex : on ne prend pas la CB c'est un problème.

Si on a cette obligation du TPE c'est parce que notre profession est réglementée. Nous sommes dans la continuité du transport public.

QUESTIONS DIVERSES

Mousshine BERRADA : horodateur à Paris. Seuls les taxis parisiens y sont soumis. Il souhaite en demander la suppression et demande à ce que L'UNT se positionne aux côtés de l'UNTP.

Rachid BOUDJEMA répond par la négative, en lui donnant quelques pistes et notamment en ralliant à la cause de l'UNTP les syndicats de taxis parisiens.

Mouhssine BERRADA nous fait part de ce qu'il a saisi un avocat à ce sujet et qu'il envisage une QPC (question prioritaire de constitutionnalité).

Gérard MEHU souhaiterait obtenir une carte justifiant de la qualité de formateur. Comment en obtenir la preuve ?

Obligation des caisses enregistreuses ? Mouchard sur la caisse : décret sorti à vérifier.

Bruno LAMBRECHTS : Sur le Dunkerque, il y a des CCAS qui mettent à disposition des véhicules pour faire des transports ? C'est légal d'après Stéphane ABEILHOU. En revanche, c'est limité à 1 navette par personne par semaine. Le maire par son pouvoir de police l'a décidé ainsi.

A été signalé les services proposés par la SNCF dans les trains et notamment la réservation de taxis. Il s'avère que les courses sont assurées par la G7 ou des VTC...
Il a été décidé d'interpeler la SNCF sur ses pratiques.

Des taxis revendent leur licence et conservent leur clientèle sous le statut de VTC. Que faire ?

Stéphane ABEILHOU + Emmanuel DIGNAC : aujourd'hui, tout acteur du T3P doit prouver le rejet de CO²

Est évoquée l'obligation d'imprimer le ticket de course. Rachid BOUDJEMA précise qu'il est obligatoire d'éditer une note (attestation de transport) à la demande du client, quel que soit le montant, dès 25 € et plus. Cette attestation doit être conservée pendant 2 ans. Mais attention, pour les services fiscaux il faut conserver ces attestations de transport pendant 3 ans.

Par ailleurs, en cas de contrôle fiscal, il est demandé d'apporter le nombre d'attestations de transport correspondant au chiffre d'affaire réalisé.

Le taximètre. Quand on roule sur une commune voisine, compteur : dû ? en rouge ?
L'article R3121-1 stipule comment doit apparaître le taximètre.

Prochain COMEX samedi 30 septembre 2017 à 10h

La séance est levée à 17h20

L'ordre du jour étant épuisé, le Président remercie ses collègues de leur attention.

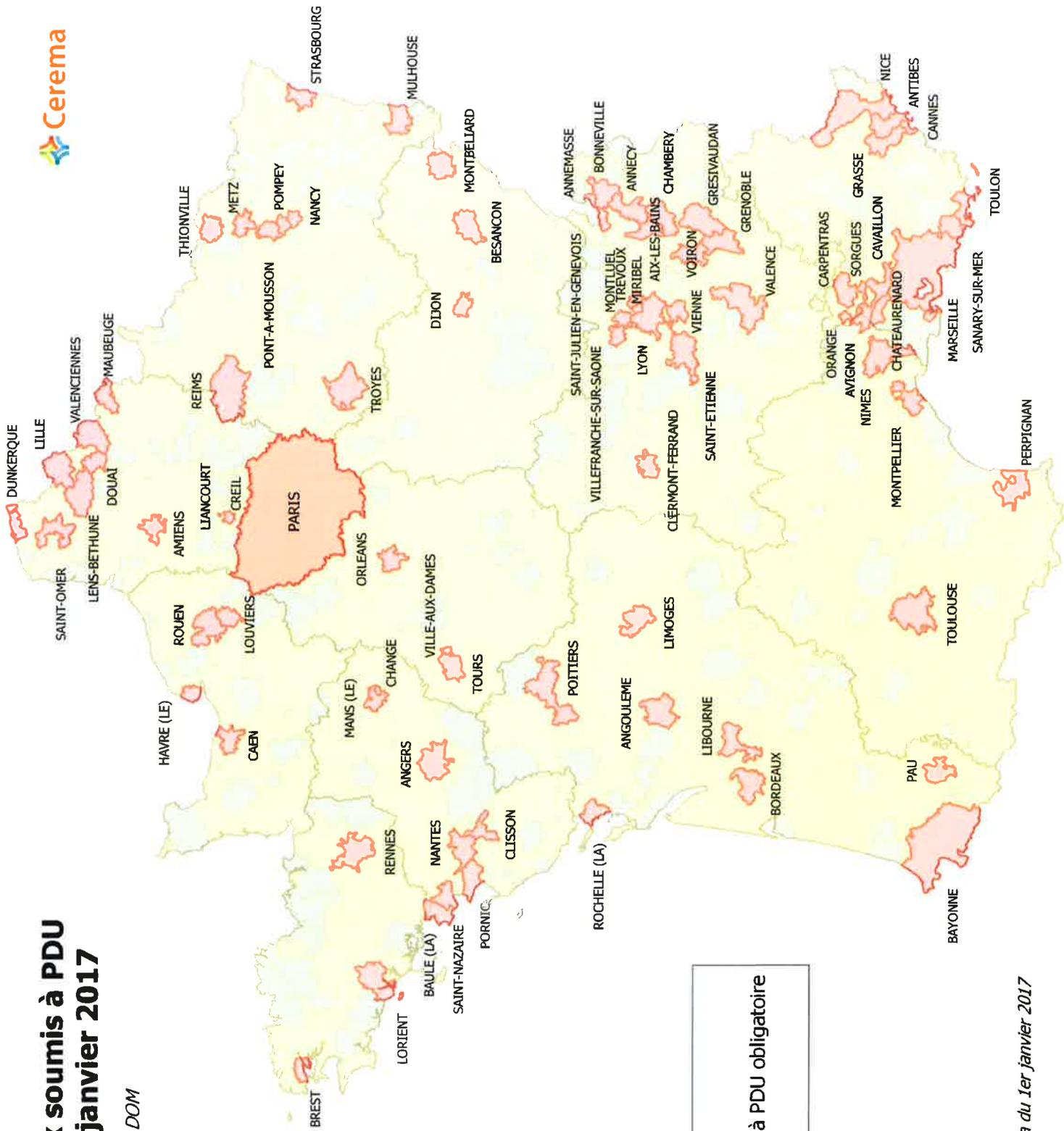
Fait à Paris, le 7 juillet 2017

Le Président
Rachid BOUDJEMA

La Secrétaire de séance
Corinne LETERRIER

Ressorts territoriaux soumis à PDU obligatoire au 1er janvier 2017

Métropole hors DOM



Légende

- Ressorts territoriaux soumis à PDU obligatoire
- Autres ressorts territoriaux

*Ressorts territoriaux : mise à jour Cerema du 1er janvier 2017
Unités urbaines : arrêté du 28 juin 2016*